

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 21 Décembre 2017

Délibération 2017-23
OBJET : Modification des tarifs - Tri Sélectif - déchèteries

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 16
Procuration..... 2
Date de la convocation :
15 Décembre 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT le 21 Décembre à 11h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Claudine MAURY, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO,
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Cléa PUGNAIRE représentée par Anne-Marie BOUSQUET
Michelle SALUCKI représentée par Josette BALDEN

Membres excusés :

Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI Guilaine DEBRAS, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, Éric MELE représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Original
 Expédition certifiée conforme à l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux Communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY,

Tarifs 2018 - Tri de de la collecte sélective :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a rappelé toute l'importance du tri des déchets ménagers dans le cadre du traitement des ordures ménagères.

UNIVALOM s'est largement engagé dans cette démarche puisque sur les 244 000 tonnes de déchets ménagers traités par le Syndicat, ce sont près de 70 000 tonnes qui font l'objet d'une valorisation matière et d'un recyclage en 2016, soit près de 30%.

Cette filière a été exploitée jusqu'au 28 mars 2016 par la société VALOMED dans le cadre d'une option du Contrat de Partenariat Public Privé.

UNIVALOM, membre du SMED pour sa compétence n°2 « création et gestion des équipements de traitement », s'est associé avec ce Syndicat afin de mettre en commun leurs tonnes respectives de collecte sélective d'emballages ménagers à trier dans le nouveau Centre de Tri de Cannes, équipement entièrement rénové et très performant.

Le marché passé par le SMED, pour la gestion de cet équipement avec la Société PAPREC TRI VALO COTE D'AZUR, a ainsi permis d'obtenir des prix de traitement très avantageux puisque ce Centre de tri est devenu le point de convergence de la majeure partie des collectes sélectives du département des Alpes-Maritimes avec d'excellents résultats concernant les coûts de tri obtenus dans le cadre de ce nouveau marché.

Pour UNIVALOM, les coûts de traitement de cette filière ont ainsi évolué favorablement pour les Journaux Magazines Revues (JMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) :

- **Coût Mars 2016 : (option CPPP)**

- JMR EMR mélange : 259,66 €
- EMR seul : 308,97 €

- **Coût janvier 2017 : (SMED)**

- JMR EMR mélange : 192,28 €
- JMR seul : 47,10 €

Le développement de cette importante filière doit ainsi être encouragé par des tarifs intéressants qui dépendent également des conditions de collectes de ce type de déchets gérées par les Communautés d'agglomération membres d'UNIVALOM, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (hors Cannes) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (pour Mouans-Sartoux).

Afin d'encourager et de récompenser les efforts faits sur le territoire de ces Etablissements Publics pour optimiser le tri, le Syndicat souhaite dès le début de l'année 2018 instaurer un tarif négatif pour ces tonnages issus de la collecte sélective.

Cette formule, autorisée par les statuts d'UNIVALOM dans l'article 19 (les tarifs « correspondent au prix d'équilibre à la tonne complet « net » de tous produits extérieurs »), permet, en tenant compte des soutiens de CITEO et des recettes issues de la revente des matériaux recyclés de proposer d'ores et déjà, un tarif négatif de 67,38 € HT la tonne au lieu de 1 € tel que prévu dans la délibération du 4 avril 2017, et ce dès le 1^{er} janvier 2018 sans attendre le vote du Budget au cours duquel le tarif d'équilibre du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) géré, sous réserve des clauses statutaires, comme celui des autres filières ainsi impactées sera définitivement fixé sur la base des données prévisionnelles budgétaires de 2018.

Tarifs 2018 - Déchèteries :

Par délibération du 9 avril 2015, le Comité Syndical a arrêté la tarification applicable aux usagers de déchèteries, ceci en concertation avec le SMED afin d'avoir une uniformisation des conditions d'accès à ces équipements.

Comme prévu, une modification des tarifs suivants paraît nécessaire pour tendre vers l'équilibre nécessaire pour UNIVALOM au titre de ses coûts de traitement, transport compris :

Déchets verts :

- 70 €HT la tonne pour les résidents des Communes membres de la CAPG et de la CAPL
- 80 €HT la tonne pour les usagers des Communes extérieures

Déchets non valorisables : (dits « encombrants »)

- 150 €HT la tonne pour les résidents des Communes membres de la CAPG et de la CAPL
- 160 €HT la tonne pour les usagers des Communes extérieures

Mobilier :

Le déploiement en cours dans les déchèteries d'UNIVALOM d'une benne de mobilier permet à UNIVALOM de désormais percevoir des soutiens opérationnels de la part de l'éco organisme ECOMOBILIER et de ne plus payer pour le recyclage de ces Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

C'est pourquoi, soucieux de contribuer à la politique vertueuse de recyclage maximisé sur son territoire, UNIVALOM souhaite instaurer une gratuité pour les apports de mobilier afin d'éviter les dépôts sauvages et d'encourager le développement de cette filière.

Intégrant les nouvelles propositions tarifaires ci-dessus, la nouvelle grille tarifaire applicable aux déchèteries au 1^{er} janvier 2018 est jointe à la présente délibération. Il est précisé que cette grille a reçu un avis favorable de la Commission gestion des Déchèteries du Syndicat dans sa séance du 27 Novembre 2017.

Il est par ailleurs rappelé que le prépaiement devient obligatoire pour tous les usagers professionnels des déchèteries situées sur les territoires des Communautés d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et du Pays de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2018, comme cela est déjà en vigueur sur le territoire de la CASA.

Tenant compte des éléments exposés ci-avant, il est proposé au Conseil Syndical :

- **D'INSTAURER** un tarif négatif de 67,38 € HT la tonne pour les tonnages issus de la collecte sélective applicable dès le 1^{er} janvier 2018, ce tarif étant modifiable lors du vote du budget,
- **DE MODIFIER** les tarifs applicables en déchèteries, conformément aux éléments exposés ci-avant et ce dès le 1^{er} janvier 2018.

**Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **INSTAURE** un tarif négatif de 67,38 € HT la tonne pour les tonnages issus de la collecte sélective applicable dès le 1^{er} janvier 2018, ce tarif étant modifiable lors du vote du budget,
- **MODIFIE** les tarifs applicables en déchèteries, conformément aux éléments exposés ci-avant et ce dès le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN